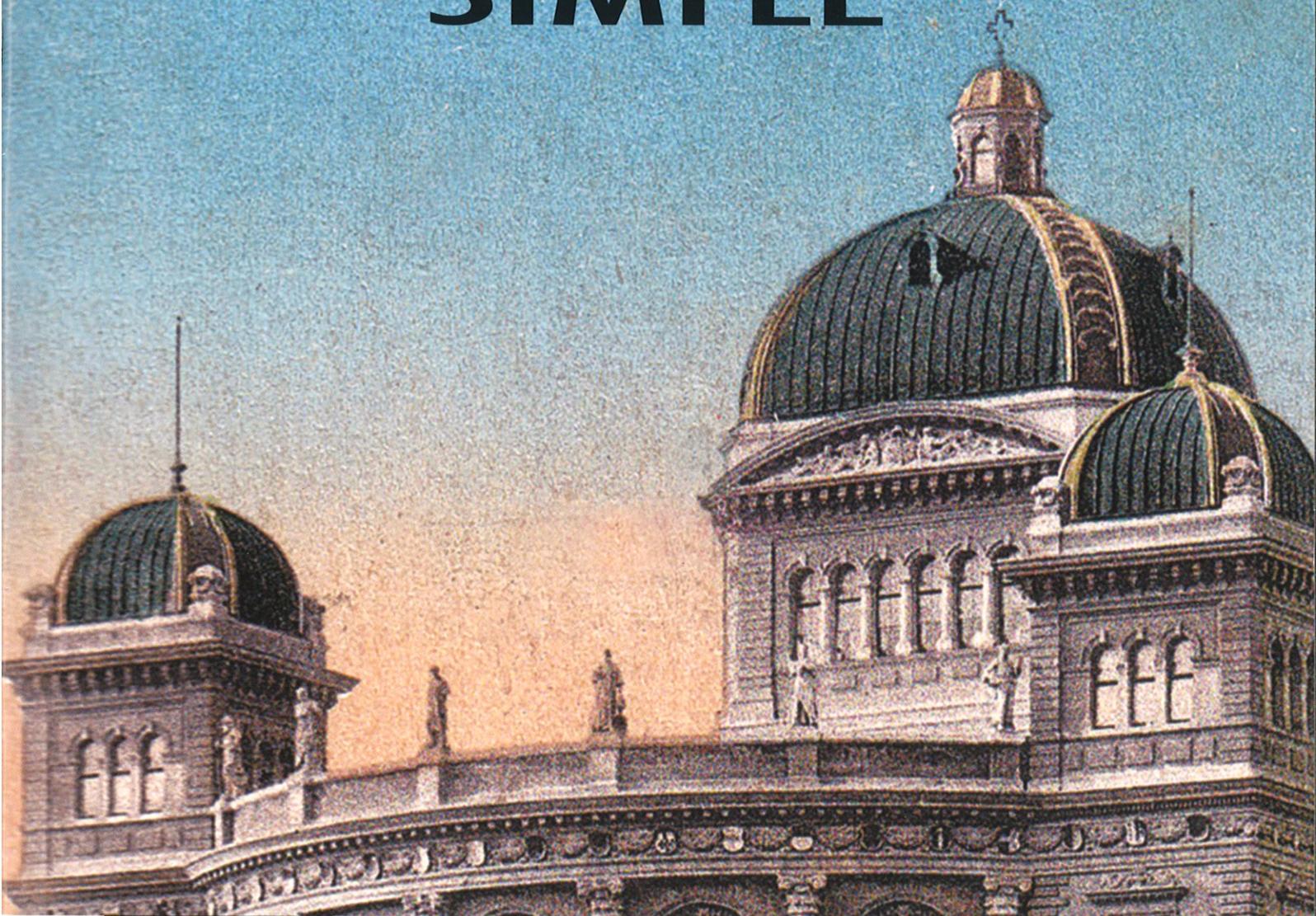


# PASSÉ

OCTOBRE 2015 | N° 8

## MENSUEL ROMAND D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE SIMPLE



DOSSIER

# ARMÉE ET FAMILLE ASSURAIENT L'ÉLECTION À BERNE

Les réseaux politiques au début du XX<sup>e</sup> siècle

**ET AUSSI** • La Béroche de pierre en pierre • Les débuts de Rougemont • La vérité sur Morgarten  
• Les protestants détruisent des œuvres d'art • Une Vierge miraculeuse à Fribourg • Les derniers  
ours valaisans • Un radical corrompu par le Simplon



CHF 10.- | abonnement annuel CHF 90.- | [www.passesimple.ch](http://www.passesimple.ch)

## DES PARLEMENTAIRES CONSTITUAIENT DE VÉRITABLES DYNASTIES

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle comme dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'élection à Berne était bien souvent conditionnée par les liens familiaux, par le statut d'officier à l'armée et par des mandats électifs locaux et cantonaux. Quelques exemples très parlants.

Le système de milice propre au Parlement suisse a longtemps favorisé l'élection de députés et sénateurs qui partageaient entre eux trois caractéristiques: un réseau familial influent, un grade d'officier à l'armée et une importante carrière politique au niveau communal et cantonal.

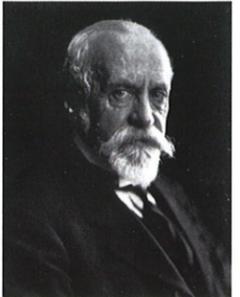
Les recherches que nous avons réalisées sur le profil des élus suisses démontrent que, jusqu'aux années 1950 et 1960, les députations romandes à Berne comptent plusieurs élus cumulant ces différents traits distinctifs. Le portrait de certains parmi ces élus romands l'illustre de manière éloquent.

### Du beau linge à Genève

Plusieurs élus genevois de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle affichent des liens avec des familles de premier plan, liées notamment à l'économie, à l'université, à l'armée et à la justice. Les relations avec des personnalités prestigieuses de l'une ou de l'autre sphère, voire même de plusieurs sphères sociales, sont loin d'être une exception parmi les parlementaires du canton de Genève. Le libéral Gustave Ador (1845-1928) est issu d'une véritable dynastie de banquiers, étant fils, petit-fils et beau-fils de banquiers renommés. Son père Louis Ador gère la Banque Paccard-Ador à Paris avant de devenir régent de la Banque de commerce. Son grand-père paternel Jean est co-fondateur de la Banque Vernes. Son grand-père maternel, David-Marc Paccard est associé de la Banque Paccard-Ador (Banque Mirabaud et Cie dès 1910). Son beau-père, Gustave Perdonnet, est banquier et rentier. Enfin, Gustave Ador est aussi neveu de Gustave Moynier-Paccard, un des initiateurs de la Croix Rouge et longtemps président du comité international du CICR (1864-1910). À ce réseau familial très dense, Gustave Ador allie une carrière militaire de

prestige qui l'amène à devenir membre de l'état-major général de l'armée et à atteindre le grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Ador incarne aussi parfaitement le profil du parlementaire suisse qui gravit tous les échelons de la politique. Il parvient ainsi à occuper plusieurs fonctions électives à tous les niveaux (municipal et syndic de Cologny, député au Grand Conseil, conseiller d'État, conseiller national, conseiller aux États et conseiller fédéral). Sur le plan professionnel, il est également actif comme avocat, juge, ainsi qu'administrateur de banques et sociétés financières. Il préside le comité international du CICR (1910-1928), succédant à son oncle. Le parcours du conseiller national libéral Théodore Turrettini (1845-1916) croise celui de Gustave Ador, tout d'abord pour des raisons politiques. Les deux siègent ensemble au Conseil national pendant six ans, après l'avoir fait au Grand Conseil genevois pendant cinq ans. Les deux hommes politiques sont ensuite unis par des liens familiaux. Le fils de Turrettini, Fernand (banquier et homme d'affaires) épouse Irène, l'une des filles d'Ador.

Outre ses liens avec Gustave Ador, Théodore Turrettini bénéficie de liens familiaux qui en font un véritable élu de «bonne famille». Il est fils, petit-fils et neveu d'influents banquiers. Son frère Albert est aussi banquier, notamment directeur de l'Union financière de Genève et directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Il est également cousin d'Ernest Picot, colonel de l'armée et juge au Tribunal fédéral. Ses deux oncles sont William Turrettini, procureur général du canton de Genève et député conservateur au Grand Conseil, et Auguste Turrettini, municipal conservateur de Genève, conseiller d'État et conseiller aux États. Son grand-père maternel, Édouard Rigaud, siège avant lui à Berne comme député conservateur-libéral à la



À gauche: en octobre 1917, le caricaturiste de *L'Arbalète* dépeint l'élection aux Chambres fédérales comme une bousculade. En réalité, il ne suffisait pas de jouer des coudes pour être élu. Il fallait d'autres atouts. *Scriptorium, BCU.*

En haut: issu d'une dynastie de banquiers, Gustave Ador a mené une brillante carrière politique. *Wikimedia Commons.*

En bas: fondateur de l'Université de Fribourg, Georges Python a régné en maître sur son canton et siégé 33 ans à Berne. *Tableau d'Hiram Brüllhart. Musée d'art et d'histoire Fribourg.*

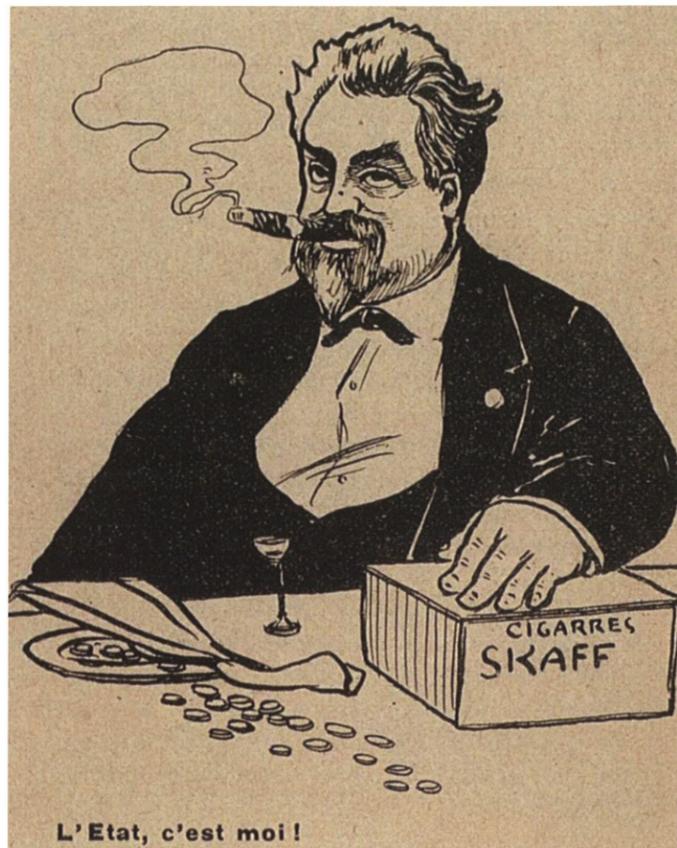


— La course au fauteuil.

Diète fédérale. Il est également président de la Cour de justice civile et criminelle et professeur honoraire de droit civil et commercial à l'Académie de Genève. Théodore Turretini peut aussi se targuer d'importantes relations familiales grâce à son mariage avec Catherine Favre, fille d'Alphonse, éminent professeur de géologie à l'Académie de Genève, cofondateur et président du Club alpin suisse. Sa femme est également sœur de Léopold Favre, lieutenant-colonel d'infanterie et figure de premier plan du mouvement proarménien en Suisse. Turretini profite en même temps d'un important réseau militaire – il est colonel d'artillerie – et professionnel en qualité d'ingénieur mécanicien et directeur de la Société genevoise d'instruments de physique. Il suit un *cursus honorum* qui le conduit à remplir différentes fonctions électives avant de siéger sur les bancs du Conseil national, à savoir membre du législatif communal de Genève, municipal dans la cité de Calvin et député au Grand Conseil.

#### Une lignée de trois familles fribourgeoises

Dans le canton de Fribourg, nous trouvons un cas exemplaire de dynastie politique renforcée par les alliances. Il s'agit de l'histoire des familles Python, de Wuilleret et Aeby qui réussissent à assurer l'élection à Berne d'au moins un des leurs pendant près d'un siècle. Georges Python (1856-1927) constitue un des principaux piliers de cette dynastie familiale. Au total, le conservateur siège pendant 33 ans au Parlement fédéral, d'abord comme conseiller national et ensuite comme conseiller aux États. Son nom est indissolublement lié à la fondation de l'Université de Fribourg en 1889 et à sa très longue permanence au gouvernement cantonal, de 1886 jusqu'à sa mort, comme chef du Département de l'instruction publique. À l'armée, il atteint le grade de capitaine. Par son mariage, Georges Python réussit à établir d'importants liens avec deux des principales familles conservatrices fribourgeoises, à savoir les de Wuilleret et les Aeby. Plus précisément, sa femme, Marie-Elisabeth de Wuilleret, est la fille de Louis, éminent avocat et juge, ainsi que conseiller national pendant 44 ans. Louis de Wuilleret est par ailleurs l'un des politiciens conservateurs les plus notables



au niveau cantonal et suisse dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Python est également beau-frère de Charles de Wuilleret, préfet de la Sarine et conseiller national, et de Paul Aeby, avocat, banquier (cofondateur de la Banque Weck-Aeby), major à l'armée, syndic de Fribourg et conseiller national. Pendant quelques années, Python siège au Parlement fédéral en même temps que son beau-père ou l'un de ses deux beaux-frères. L'«apogée» de l'influence politique de la dynastie Python-de Wuilleret-Aeby se manifeste par la présence simultanée au Conseil national pendant neuf ans (1884-1893) de Georges Python, Louis de Wuilleret et Paul Aeby. La lignée est ensuite assurée par le fils de Aeby et les fils de Python. Les domaines d'activités de la dynastie passent cependant moins par une carrière politique à Berne. Durant plusieurs années, Pierre Aeby est à la fois professeur de droit à l'Université de Fribourg, syndic de Fribourg et conseiller national. De son côté, Louis Python est professeur de droit public à l'Université de Fribourg, juge au Tribunal fédéral et colonel de l'état-major général de l'armée. Le frère de ce dernier, José, est juge

Les radicaux de la Gruyère n'ont jamais cessé de brocarder le conservateur Georges Python trop puissant à leurs yeux. Caricature parue dans *Almanach de Chalamala*, 1911. Scriptorium, BCU.



au tribunal cantonal et conseiller d'État en charge – comme le père – du Département de l'instruction publique.

#### Kuntschen père et fils en Valais

En Valais, le cas du conseiller national conservateur Joseph Kuntschen (1883-1954) constitue un des meilleurs exemples de «transmission familiale» du pouvoir politique. Son père, Joseph senior (1849-1928), avocat comme le fils, siège pendant presque 30 ans au Conseil national entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle. Premier valaisan à présider la Chambre basse. Joseph Kuntschen junior lui succède quelques années plus tard. Outre leur mandat à Berne, les deux cumulent d'autres fonctions politiques. Le père entame une longue carrière également comme conseiller d'État, tandis que le fils est à la tête de la Ville de Sion pendant 25 ans. Les deux frères de Joseph Kuntschen junior deviennent également des personnalités de premier plan. François, beau-fils de l'ancien conseiller d'État et conseiller aux États Julius Zen-Ruffinen, est directeur du Service fédéral des eaux, colonel du génie et parmi les principaux partisans de la construction du nouveau barrage de la Grande

Dixence. Le deuxième frère, Charles, remplit pendant plus de 30 ans la fonction de secrétaire de l'Union patronale suisse, l'une des principales associations faitières de l'économie.

Joseph Kuntschen junior «hérite» d'un prestigieux capital familial de sa mère, Elisabeth de Rivaz, et de sa femme, Adèle de Kalbermatten. La mère appartient à l'une des familles patriciennes les plus anciennes du Valais. Elle est la fille de Charles de Rivaz, conseiller d'État et conseiller national conservateur, ainsi que major à l'armée. Le père de son épouse s'appelle Louis de Kalbermatten, banquier, député conservateur au Grand Conseil, bourgmestre de Sion et conseiller aux États. Relevons enfin que Joseph Kuntschen «le jeune» suit une carrière militaire qui l'amène au grade de lieutenant-colonel.

Le profil de ces quelques élus romands est loin d'être une exception entre la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, il existe bel et bien un «triangle vertueux» formé de l'armée, de la famille et de la carrière politique.

Joseph Kuntschen junior prononce un discours à Savièse comme conseiller national et président de Sion. Raymond Schmid, *Bourgeoisie de Sion, Médiathèque Valais – Martigny*.

Pendant longtemps, il assure l'élection à Berne de plusieurs députés et sénateurs. De manière générale, le fait d'être issu d'une famille de premier plan de l'économie, de la politique ou de la culture constitue souvent une nécessité pour briguer un siège sous la Coupole fédérale. De même, la carrière militaire s'avère utile pour créer des liens mobilisables lors d'une élection. Le fort ancrage local et régional qu'implique l'occupation de mandats électifs à une municipalité, au Grand Conseil ou au Conseil d'État représentent également un atout à faire valoir. ■

Andrea Pilotti,  
politologue, Université de Lausanne  
Observatoire des élites suisses  
(www.unil.ch/obelis)

Pour en savoir davantage :

Erich Gruner, *Die Schweizerische Bundesversammlung/L'Assemblée fédérale suisse 1920-1968*, Berne, 1970.

Andrea Pilotti, *Les parlementaires suisses entre démocratisation et professionnalisation (1910-2010). Biographie collective des élus fédéraux et réformes du Parlement helvétique*, Lausanne, 2012.

### LE PARLEMENT DE COLONELS

La perméabilité entre la société civile suisse et l'armée constitue un des traits distinctifs de la Suisse moderne. Le journaliste fribourgeois Roger de Diesbach a bien résumé ces liens en écrivant : «Une promotion militaire entraîne souvent une promotion civile. Un colonel reste rarement employé de banque. Ce qui est vrai dans l'industrie et la finance, l'est aussi dans l'administration fédérale ou l'enseignement. Nombre de belles carrières du pays doivent autant au moteur de la réussite civile qu'à la vapeur des galons militaires.» Pendant longtemps, la carrière à Berne doit beaucoup à celle entamée à l'armée. La présence d'officiers, presque toujours des officiers supérieurs (majors, lieutenants-colonels et colonels), est une constante du Parlement suisse déjà dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'anecdote relatée par l'historien bernois Erich Gruner l'illustre de manière comique : «Le chancelier fédéral Georges Bovet racontait une petite histoire sur le conseiller aux États tessinois Airoldi; celui-ci, qui avait presque perdu la vue, et se dirigeait à tâtons à travers la vieille salle étroite où avaient lieu les séances, murmurait chaque fois qu'il heurtait un objet inconnu : *Pardon, mon colonel!*»



Carte postale avec le Palais fédéral dans les années 1910. (www.parlement.ch).

## LA LENTEUR DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DU PARLEMENT

Pour introduire le système proportionnel en 1918 et le droit de vote et d'éligibilité des femmes en 1971, il a fallu mener de longues batailles.

Le système politique helvétique se caractérise historiquement par son extraordinaire stabilité institutionnelle. Depuis la naissance de l'État fédéral en 1848, ses règles électorales ne connaissent que deux réformes d'envergure. La première réforme, c'est l'introduction de la proportionnelle pour l'élection du Conseil national. La seconde, le droit de vote des femmes. Ces deux modifications ont dû suivre un parcours long et contesté avant d'entrer en vigueur.

La proportionnelle est acceptée en votation populaire à la troisième tentative en 1918. Il a fallu vingt ans de discussions et deux échecs dans les scrutins fédéraux en 1900 et en 1910. Seuls deux cantons et un demi-canton refusent encore en 1918 l'introduction de la proportionnelle : Appenzell Rhodes-Extérieures, Thurgovie et Vaud. Ce dernier rejette d'ailleurs cette initiative de justesse. Trois éléments expliquent l'aboutissement de la réforme après plusieurs tentatives. Premièrement, au début du XX<sup>e</sup> siècle, le Parti socialiste est désormais une force politique émergente. Il est cependant fortement pénalisé par le système majoritaire. En 1917, avec 31% des suffrages, les socialistes n'occupent que 11% des sièges. La proportionnelle est donc considérée comme la solution permettant une représentation équitable des forces partisanes. Deuxièmement, la liberté accordée aux cantons en la matière par le fédéralisme permet à plusieurs cantons d'éprouver ce système électoral. Ils jouent le rôle de «laboratoires politiques» pour tester les effets de la proportionnelle. Ces précurseurs rassurent une partie des personnes qui redoutaient une telle réforme. En effet, le nouveau mode d'élection n'entraîne pas une plus grande instabilité politique dans les cantons qui l'ont adopté. Il s'agit d'ailleurs des cantons les plus peuplés, comme Genève et Zurich. Enfin, l'adoption de la proportionnelle intervient aussi dans un contexte très particulier caractérisé par la montée des



tensions sociales durant et après la Première Guerre mondiale. Dans une telle situation, une large majorité des dirigeants politiques et des votants finit par considérer ce nouveau système comme un moyen d'apaiser les conflits sociaux.

### Les voix des femmes

La deuxième modification des règles électorales vise à imposer le suffrage féminin à l'échelon fédéral. La gestation de cette seconde réforme est encore plus longue que la

L'introduction de la proportionnelle augmentera la représentation du Parti socialiste au Conseil national. Ici une affiche pour les élections de 1931. Collection suisse d'affiches, Bibliothèque nationale suisse.

## BERNE FAIT TOUJOURS PEU DE PLACE AUX «PROFANES» DE LA POLITIQUE

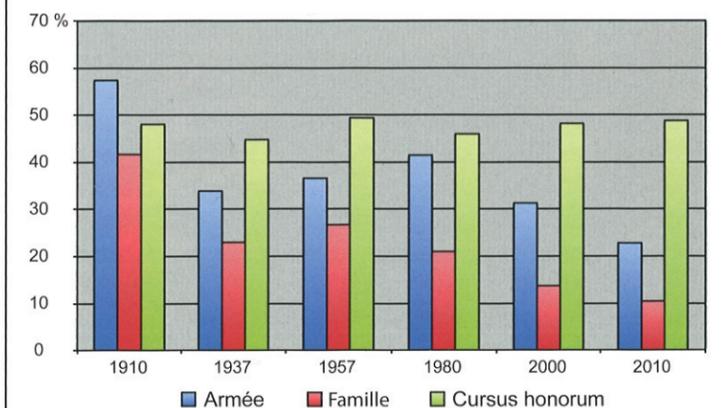
Aujourd'hui plus besoin d'être d'une bonne famille ou officier pour devenir parlementaire à Berne. Mais, comme il y a un siècle, il vaut mieux avoir passé par des mandats communaux et cantonaux.

Le profil des élus fédéraux connaît plusieurs changements à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> siècle. La présence grandissante de femmes et l'apparition de véritables parlementaires professionnels vivant de leur mandat politique expliquent une bonne part de ces transformations. Dans le même temps, on constate la perte d'importance du «triangle vertueux» constitué de l'armée, de la famille et de la carrière politique régionale qui a longtemps assuré à de nombreux parlementaires l'élection à Berne. Les liens des élus fédéraux avec des personnalités de premier plan de la politique, de l'économie ou de la culture se sont indéniablement affaiblis. Ainsi, les élus de «bonne famille» deviennent une rareté à Berne. Le rôle de l'armée a aussi perdu nettement de son importance dans le recrutement des parlementaires suisses. L'évolution du taux d'officiers de l'armée à l'Assemblée fédérale n'est cependant pas linéaire. Il a connu des hauts et des bas. À y regarder de près, on distingue quatre phases. La première se situe entre 1848 et la fin des années 1910. Dans cette période, la majorité des élus sont gradés. La deuxième phase démarre avec la première élection à la proportionnelle du Conseil national en octobre 1919. Elle dure jusqu'à la fin des années 1930. À cette période, le nombre d'officiers diminue sensiblement en raison de l'arrivée à Berne de nombreux parlementaires socialistes qui ne disposent que très rarement de grade militaire. On peut placer la troisième phase entre le début de la Seconde Guerre mondiale et la fin des années 1980. Elle voit une augmentation continue de la proportion de majors, lieutenants-colonels et colonels sous la Coupole fédérale. Enfin, depuis les années 1980, les effectifs d'officiers diminuent constamment en raison surtout de deux facteurs. La proportion de femmes au parlement augmente et l'armée suisse connaît de profonds changements en termes d'or-

ganisation et de légitimité. La période qui suit la fin de la Guerre froide sanctionne en quelque sorte la «fin des certitudes», comme le souligne l'historien Pierre Streit. Malgré ces évolutions récentes, la proportion d'officiers au Parlement reste aujourd'hui encore extrêmement élevée: pas moins de 20% parmi les élus, alors qu'elle est inférieure à 1% dans la population suisse. Une seule «pointe» du «triangle vertueux» des origines assure encore l'élection à Berne. C'est le passage par des mandats électifs communaux et cantonaux, le *cursus honorum*. Une bonne part des élus à Berne suivent encore cette voie avant d'être «consacrés» par une élection au Parlement fédéral. Cette extraordinaire stabilité souligne la persistance d'un fort ancrage local et régional comme condition à l'élection au National ou aux États. Les expériences aux échelons communal et cantonal constituent une phase d'apprentissage politique de nos jours, exactement comme c'était le cas au XIX<sup>e</sup> siècle. Sous la Coupole fédérale, il y a donc toujours peu de place pour les «profanes» de la politique. Rares sont les exceptions qui parviennent à compenser l'absence d'une carrière politique préalable par d'autres

Université de Lausanne,  
Base de données sur les  
élites suisses au XX<sup>e</sup> siècle,  
[www.unil.ch/elitessuisses.ch](http://www.unil.ch/elitessuisses.ch).

LE POIDS DE L'ARMÉE, DE LA FAMILLE ET DU CURSUS HONORUM DANS L'ÉLECTION À BERNE (1910-2010)



première. Il a fallu soixante ans de discussions et pas moins de seize échecs en votations cantonales et deux scrutins populaires au niveau fédéral. La première votation fédérale pour l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux femmes a lieu le 1<sup>er</sup> février 1959 et essuie une cuisante défaite avec 67% de non. Seuls trois cantons romands l'acceptent, à savoir Vaud, Genève et Neuchâtel. Le même jour, les votants vaudois acceptent l'introduction du suffrage féminin en matière communale et cantonale. Le canton lémanique est ainsi le premier en Suisse à disposer d'un véritable suffrage universel, incluant hommes et femmes. Il est vite suivi par Neuchâtel en septembre 1959 et par Genève en mars 1960. Pour que le suffrage féminin au niveau fédéral soit introduit et pour que les premières femmes puissent être élues à Berne, il faut attendre la votation du 7 février 1971. La modification constitutionnelle est acceptée par une large majorité des votants (66%) et des cantons. Seuls les cantons et demi-cantons de la Suisse centrale et orientale la refusent. Le retard avec lequel la Suisse reconnaît aux femmes le droit de vote et d'éligibilité s'explique tout d'abord par des éléments d'ordre culturel et historique. Ils renvoient notamment à la diffusion de ce que l'historienne bernoise Brigitte Studer définit comme le «conservatisme de genre». À plusieurs reprises le contexte social et politique se révèle peu favorable aux revendications des suffragistes: la crise des années 1930 et la montée des régimes totalitaires en Italie et en Allemagne, la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide. Les conditions «propices» pour l'aboutissement de cette seconde réforme constitutionnelle se réalisent au cours des années 1960. Elles correspondent aussi au processus d'émancipation sociale et économique des femmes au sein de la société helvétique.

### Professionnaliser

Il existe un troisième grand «chantier» de réformes affectant le Parlement. Il s'agit de la professionnalisation du mandat d'élu fédéral. Une fois de plus, ces réformes n'aboutissent qu'après plusieurs décennies. En effet, la question d'une professionnalisation est thématiquement timidement dans les années 1960. À la suite de l'affaire dite des «Mirages», on commence à reconnaître la nécessité d'entamer des réformes permettant le renforcement du contrôle parlementaire sur l'exécutif et l'appareil administratif. Ces réformes restent toutefois assez modestes au cours des années 1970 et 1980. Ce n'est que dans les années 1990 et surtout 2000 que l'«esprit réformateur» se déploie pleinement et qu'une professionnalisation du Parlement, quoique encore partielle, est mise en œuvre. Ces réformes demeurent néanmoins très contestées. D'une part, par la droite économique qui en souligne les coûts excessifs et la crainte que le renforcement du Parlement n'entraîne une emprise grandissante de l'État sur l'économie. D'autre part, par la droite nationaliste qui s'y oppose pour sauvegarder le système de milice et éviter toute remise en question de l'exception suisse. ■

Andrea Pilotti

Pour en savoir davantage:

Georg Lutz, «Switzerland: Introducing Proportional Representation from Below», Josep Maria Colomer (éd.), *Handbook of Electoral System Choice*, 2004, p. 279-293.

Brigitte Studer, «"L'État c'est l'homme". Politique, citoyenneté et genre dans le débat autour du suffrage féminin après 1945», *Revue suisse d'histoire*, 46 (3), 1996, p. 356-382.

En 1928, les membres de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin défilent à Berne pour réclamer le droit de vote. La métaphore de l'escargot s'est avérée pertinente: il faudra attendre 1971 pour que les femmes obtiennent ce droit au niveau fédéral.



atouts, notamment professionnels. Il s'agit souvent de professeurs d'université, de chefs d'entreprise ou de dirigeants d'une association faitière de l'économie. Les élus romands affichent une tendance plus marquée que leurs confrères alémaniques à remplir, avant de siéger à l'Assemblée fédérale, des mandats électifs dans des législatifs et exécutifs communaux et cantonaux. Le parcours de quatre d'entre eux au cours de la période plus récente l'illustre bien. Indépendamment de leur appartenance partisane ou canton d'élection, toutes et tous ont suivi un long parcours politique qui les a conduits à Berne.

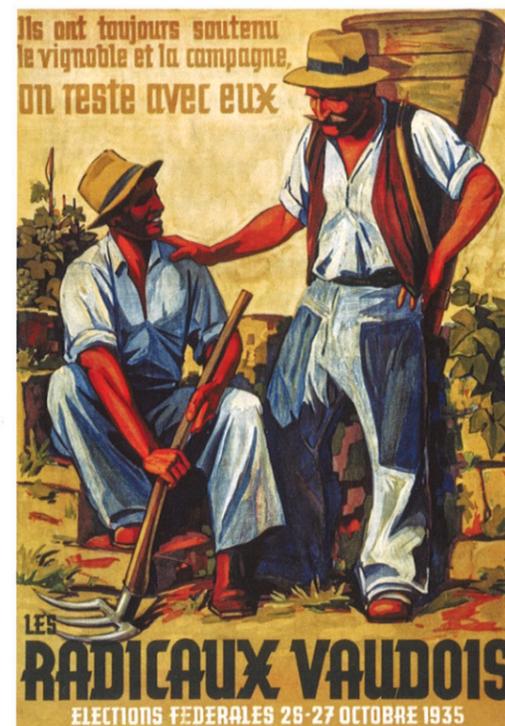
**Cas emblématiques**

La démocrate-chrétienne fribourgeoise Thérèse Meyer-Kaelin ne siège au Conseil national que vingt ans après avoir occupé sa première fonction élective comme membre de l'organe délibérant de la commune d'Estavayer-le-Lac. Elle est ensuite, dans l'ordre, municipale et syndique de la même commune, ainsi que députée au Grand Conseil. Elle rentre à la Chambre basse comme successeuse de Joseph Deiss, élu au Conseil fédéral. Elle préside le Conseil national en 2005. Le démocrate-chrétien jurassien Pierre Paupe, également colonel, est élu au Conseil des États en 1995. Avant d'y arriver, il remplit

diverses fonctions politiques pendant presque 30 ans. D'abord, syndic de la commune de Montfaucon, ensuite membre de l'Assemblée constituante jurassienne, membre pendant une très courte période du législatif cantonal et enfin syndic de Saignelégier. Entretemps, il est aussi secrétaire et président du Parti démocrate-chrétien jurassien. Le radical vaudois Yves Christen entame une longue expérience politique à Vevey, à laquelle s'ajoute aussi un mandat de député au Grand Conseil. Dans sa ville, Christen est élu dans un premier temps comme membre du législatif communal. Ensuite, il en devient municipal et syndic. Il est président aussi du Parti radical vaudois. Ce n'est qu'en 1995, 20 ans après le début de sa carrière politique, qu'il est élu au Conseil national. Il préside la Chambre du peuple en 2003. La libérale neuchâteloise Sylvie Perrinjaquet affiche enfin un *cursus honorum* exemplaire, car elle parvient à remplir des fonctions électives à tous les niveaux. Elle est d'abord membre du législatif communal et ensuite municipale de Gorgier. Au niveau cantonal, elle siège au Grand Conseil, ainsi qu'au Conseil d'État neuchâtelois. Elle est finalement élue à Berne plus de vingt ans après avoir débuté sa carrière politique. ■

Andrea Pilotti

La composition du Conseil national actuel n'a plus grand-chose à voir avec celle des années 1870, mais, pour y entrer, il reste fort utile d'avoir passé par des mandats communaux et cantonaux. Illustration suisse du 4 janvier 1873. Photo: Jean-Bernard Sieber/ARC.



**LE PRESTIGE DE L'ARMÉE CONNAÎT DES BAS ET DES HAUTS**

Une autre explication de la moindre présence d'officiers au cours des années 1920 et 1930 réside dans le contexte social qui est en partie défavorable à l'armée. Comme souligné par l'historien militaire Hans-Rudolf Kurz, à l'issue de la Première Guerre mondiale, au sein des populations européennes, se diffuse un sentiment général critique envers toute activité militaire. Deux événements liés au contexte suisse peuvent aussi expliquer, à tort ou à raison, la baisse de prestige de l'armée auprès de la population, notamment en Suisse romande: sa mobilisation à l'occasion de la grève générale de 1918 et les événements liés à la fusillade de Genève en novembre 1932. Dans un contexte marqué par de fortes tensions internationales et des possibles menaces extérieures pour la Suisse que constitue l'arrivée au pouvoir de Hitler et la signature du «Pacte d'acier» entre l'Allemagne nazie et l'Italie de Mussolini, l'armée regagne du crédit aux yeux de la population et des autorités politiques fédérales. Ces dernières augmentent par ailleurs considérablement les investissements dans le domaine militaire depuis la seconde moitié des années 1930. L'adoption du principe de la Défense nationale et son maintien au cours de la période de la Guerre froide permet ainsi à l'armée d'accroître son prestige.

Ci-contre: cultiver la proximité avec le terrain. La recette électorale ne date pas d'hier. Collection d'affiches suisses, Bibliothèque nationale suisse.

Ci-dessous: avant de présider le Conseil national en 2003, Yves Christen a rempli des mandats électifs dans sa ville et son canton. Photo: Jean-Bernard Sieber/ARC.

